



Déclaration Préliminaire

CSA-Interrégional - Centre-Est du 9 Octobre 2025

Madame la Présidente,

Le CSA interrégional se tient dans un climat politique d'instabilité qui risque d'impacter les orientations budgétaires du ministère de la justice et plus particulièrement la PJJ.

FO Justice-PJJ Centre-Est tient à faire part de son inquiétude quant aux effets sur les prises en charge et les conditions de travail des agents.

Sur ce point, nous tenons à rappeler que de nombreux services, les agents de la PJJ expriment une souffrance que vous ne pouvez ignorer et ceci sur l'ensemble des dispositifs.

Madame la Présidente,

Que dire de L'UEMO d'Echirolles qui compte plus de 18 agents pour 1RUE et 1 adjoint administratif quand les autres MO comptent en moyenne 8 agents ? Pensez-vous que cela puisse fonctionner sans que cela porte conséquences aux agents : **résultat des personnes en souffrances, des arrêts maladies et une perte de sens évidents pour le travail.**

À cela s'ajoute une iniquité de traitement sur le territoire concernant les PEAT : d'un côté une prise en compte de la quotité de travail des agents et de l'autre non !!

Qu'en est-il du respect du droit du travail !!!

Que dire des agents de l'UEHC de Valence qui ont dû exercer leurs droits de retrait cet été obligeant ainsi la hiérarchie à intervenir après qu'ils aient été menacé par les trafiquants de drogue du quartier alentour.

Que dire de cette éducatrice de l'UEHC de St Etienne qui s'est fait menacer de séquestration et de viol par un mineur placé, et qui, pour se protéger a dû se mettre en arrêt, faute de soutien et d'inaction de sa hiérarchie !!

Ce climat anxiogène est invivable et amplifie les risques psychosociaux de manière alarmante.

Au travers des différentes mobilisations, **FO Justice** ne cesse de réclamer des conditions de travail bienveillante à l'égard des agents de la PJJ. Pour cela, nous demandons la baisse des normes en Milieu Ouvert, un renfort d'agents dans les services afin de faire face à la charge de travail liée à l'impact du CJPM

Madame la Présidente,

Pour conclure, **FO Justice-PJJ Centre-Est** profite de cette instance pour honorer la mémoire de notre collègue madame BRAHMI, responsable d'unité au milieu ouvert de Villefontaine, qui nous a quitté bien trop tôt.

Nous avons une pensée très profonde et très émue pour ses proches et tout ceux qui l'ont côtoyé. Nous ne tairons jamais la manière dont sa disparition a été traitée par l'administration.

Les agents de la PJJ méritent le respect tant dans l'exercice de leurs missions qu'à titre posthume. Nous aurons très certainement l'occasion d'aborder ce point en d'autres instances.

FO justice PJJ refuse de siéger en cette instance et vous invite revoir la définition du dialogue social.

